

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MAI 2015

L'an deux mille quinze, le douze du mois de mai, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire, dûment convoqué, salle de la mairie, sous la présidence de Mme le Maire.

Présents : Mme C. RIBAUVILLE, Mme S.LAPEYRE, Mme C.COMBE, Mme L.BLANCO, Mme S.SOUBAIGNE, Mr O.CHARRON, Mr N.OLIVIER, Mr D.BARBE

Absents : Mr D.DESAGES qui a donné procuration à Mme S.LAPEYRE, Mme C.ESTEYRIES qui a donné procuration à Mme C.RIBAUVILLE, Mr J.BIAUT, M..S.CHARRITTE, M..F.LANTOINE, M..F.MONTEIRO

Secrétaire de séance : S.SOUBAIGNE

1.Approbation des comptes rendus municipaux des 17 mars 2015 et 14 avril 2015

2.Point travaux :

Salle culturelle : la commission de sécurité passera le 11 juin 2015 à 9H30.

La salle ne sera mise à disposition **qu'après avis favorable de la commission**.

Plusieurs associations qui avaient déjà réservé la salle pour des dates diverses, ont dû modifier leurs projets; certaines ont regretté cette date tardive et ont mis en cause le manque de réactivité de la Mairie. Il a cependant été fait observer que cette programmation ne dépend pas du bon vouloir de la commune mais relève du pouvoir décisionnel de la sous-préfecture.

Mr Blazquez propose un nouveau projet devant la salle, pour l'aménagement du parvis avec un suppression éventuelle du parking et la création d'un jardin ;ce projet va être chiffré prochainement.

3.Convention avec la Communauté de Communes (CDC) :

Une convention va être signée avec la CDC, concernant la mise à disposition d'un de nos agents techniques, pour l'entretien du bâtiment de l'ALSH de Bertric ; cette prestation sera limitée à des interventions légères et ponctuelles dans les locaux du centre de loisirs. Elle sera facturée à la CDC au tarif horaire de 17,55 € + les déplacements remboursés 0,32 € au kilomètre.

Le CVLV s'adressera directement à la CDC pour les besoins éventuels d'intervention.

Cette convention sera valable une année avec tacite reconduction.

4.DPU :

Vente d'une maison + terrain situés au Roudey, appartenant à Mr. Jean-Paul CHARRITTE à Mr. Vincent CHARRITTE pour un prix de 70 000 € .

Vente d'une maison au Mont-Célestin appartenant à Mme MIRAMONT Ottalie à Mr Raphaël OLIVIER pour un prix de 75 000 €.

La commune n'exerce pas son droit de préemption sur ces deux ventes.

5. Affectation des subventions aux associations pour 2015 :

La somme de 12 000 € est à répartir entre les associations ayant fait la demande et envoyé leur rapport annuel et leur projet. La somme de 9 758 € a été attribuée, reste 2 242 € à affecter dans l'attente de demandes de dernière minute.

Le CVLV n'a pas fait de demande pour « la Vallée Musicale », qui se déroulera désormais à ST MACAIRE.

Une subvention a été donnée à l'association « FESTIVERDELAIS » qui est à nouveau en activité.

6. Compte-rendu commission de sécurité du 07/05/2015 :

La commission de sécurité a procédé à la visite de contrôle du groupe scolaire programmée tous les 5 ans. Etaient présents des membres de la sous-préfecture, de la gendarmerie, du SDIS et de la mairie.

Il a été fait observer qu'un certain nombre de remarques présentées lors de la précédente commission en 2010 n'ont pas été prises en considération.

Un avis favorable a tout de même été donné avec certains points à régler rapidement parmi lesquels notamment :

- La porte d'accès à la chaufferie doit être isolée de la cour de récréation soit par une barrière, soit par une porte coupe-feu.
- Les locaux sous l'école doivent être débarrassés et nettoyés.
- Les logements du premier étage ont changé d'affectation; l'un est mis à la disposition d'une association accueillant des personnes de l'extérieur ; l'autre a été mis à la disposition des enseignants et est également utilisé pour des cours de langue ; des dossiers de changement de destination devront être déposés auprès de la DDTM afin de régulariser cette situation et une convention devra être signée avec l'association concernée.
- L'alarme de la cantine doit être reliée à celle de l'école qui est inaudible dans le restaurant scolaire.
- Un plan d'évacuation doit être affiché.
- Un panneau d' « interdiction de fumer » doit être accroché.
- Une formation incendie doit être programmée pour l'ensemble du personnel.
- La coupure générale électrique doit être accessible à tous.

7. Comptes-rendus de réunions :

- PLUI

Mme Le Maire informe qu'une réunion sur le PLUI a eu lieu le 16 avril 2015.

Un questionnaire a été remis à chaque commune afin d'établir un diagnostic qui sera retranscrit dans un document commun avant d'être remis au Bureau d'étude qui en fera la synthèse.

Chaque commune doit désigner un ou deux référents.

Par suite, un comité technique sera mis en place à l'échelon intercommunal. Tous les travaux et réflexions qu'il effectuera seront obligatoirement présentés au conseil des maires puis votés en conseil communautaire. Une prochaine réunion est fixée au 18 juin 2015.

- Rencontre avec l'ADIAPH

Mme Le Maire et M. CHARRON ont rencontré l'équipe de l'ADIAPH (ESAT). Le projet de construction d'une structure pour autistes, comprenant deux maisons pour 15 résidents + un pôle administratif + un pôle activités, a été réactivé. L'avis de l'ARS (Agence Régionale de Santé) serait plutôt favorable.

Une demande de permis de construire sera déposée dans le courant du mois de mai.

- Commission « ENFANCE, JEUNESSE et SOCIAL »

Mme Soubagné présente ; Mr Lartigau informe de la fusion de la commission enfance/jeunesse avec la commission sociale.

A. Trois offres ont été retenues pour l'étude du diagnostic territorial enfance jeunesse social et seront présentées au prochain conseil des Maires :

Agence « Place/Cerise », « ANATER », « ELLYX ». Le budget prévu est de 18 000 €.

B. Maison du TAMON de St Pierre d'Aurillac : le bâtiment deviendrait communautaire. Des travaux de mise en conformité sont indispensables mais ne sont pas chiffrés à ce jour.

Des échanges sur l'affectation des lieux ont amené à envisager qu'AVL cherche un nouveau local sur la commune de St Pierre ou si AVL occupe l'étage de la maison du TAMON, un loyer devrait être envisagé, dans un souci d'équité, sachant que le CVLV paie un loyer dans le local qu'il occupe à Verdélais.

C. RAM : suite à un arrêt de travail prolongé d'un agent, une réorganisation du RAM s'est imposée. Les activités proposées ont été revues à la baisse et pour les questions administratives, les usagers sont orientés vers la PMI.

Certaines assistantes maternelles ont un comportement inacceptable et si le règlement n'est pas respecté, des sanctions seront prises.

- Elaboration du projet de territoire

Mme Soubagné rapporte que dans le cadre du projet intercommunal de la CDC des Coteaux macariens, un travail a été demandé aux élus présents sur les questions d'identité et d'autonomie, qu'est-ce que l'identité du village et celle du territoire ?

- Réunion de FESTIVERDELAIS

Très peu de personnes présentes, 7 dont 3 élus. La préparation de la fête locale des 4,5 et 6 septembre se poursuit ; une prochaine réunion est programmée au LUC, le 15 juin à 18 heures.

8. Questions diverses

Le carnaval de l'école qui s'est tenu le 18 avril dernier s'est déroulé dans de bonnes conditions ; un bémol cependant avec la découverte le lundi suivant d'importantes quantités de confettis dans la cour de l'école. Il a été rappelé à la Présidente de l'association des parents d'élèves que les locaux auraient dû être nettoyés et balayés par les organisateurs à l'issue de la manifestation.

Le pèlerinage des gens du voyage a eu lieu du 23 au 26 avril et s'est déroulé sans le moindre incident.

Mme Le Maire informe le Conseil Municipal des dégradations survenues au cimetière, du cambriolage d'une maison chez une Verdélaisienne et du vol de diverses plantations fraîchement réalisées par la commune.

9. Calendrier

13/05 à 18 h 30 : rencontre avec l'OTEM en présence des commerçants de la commune.

14/05 : 3eme tournoi des Coteaux macariens organisé par les clubs de football au Pôle sportif de Pian ;

16 et 17/05 : Nuit des Musées

18/05 : réunion ADS à la CDC du Sud Gironde à 18 h 30 ;

20/05 : inauguration des vestiaires du stade Jean Poutays ;

21/05 : commission tourisme CDC + RIS 18 h 30 mairie de St Macaire

22/05 : réception à la mairie du Comité de la Légion d'Honneur à partir de 10 h + apéritif.

23/05 : réception syndicat des vins La Closière + apéritif

26/05 : commission salle culturelle à 19 h ;

09/06 : Assemblée territoriale de l'ADAV 33 (gens du voyage) à 18 h 30 à Toulonne

11/06 : commission de sécurité salle culturelle à 9 h 30 ;

16/06 : Conseil municipal à 20 h 30 :

20/06 ; course cycliste

21/07 : Conseil municipal à 20 h 30.